

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE À 18 HEURES 30

N° 5 – 102 / 2008 : OPÉRATION DE DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - VILLE D'ALBI
AVENANTS N°1 AUX MARCHES NÉGOCIÉS DE TRAVAUX
N° 07.133, 07.134 ET 07.135

L'An Deux Mille Huit, le 30 Septembre 2008

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en Mairie d'Albi le Mardi 30 Septembre 2008 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Christine DEVOISINS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Thierry ASTOULS, Anne-Marie ROSÉ, Bruno LADOUCETTE, Thierry DUFOUR, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES,

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Laure SUDRE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Pascal LAMESLE, Patrice MANGIONE, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK,

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Françoise LESCURE, Gérard FABRE, Marie-Claude DURAND, Alain GRIMAL, Alain LONG, Thierry MALLÉ, Dominique BALOUP, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT, Jean MAURIÈS,

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BRAULT, Patrick GARNIER, Laurence PUJOL, Michel FRANQUES, Dominique BILLET, Sarah LAURENS, Félix TORRÈS, Gérard POUJADE, Philippe HEIM, Michel TRÉBOSC, Michel DELPOUX,

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Naïma MARENGO, Jacqueline MAUREL, Pierre COSTES, Jean ESQUERRE, Frédéric ESQUEVIN, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Jean-Marie COUDERC, Christian MALGOUYRES, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Françoise ALARY, Noël RAMON, Claude COSTES, Jean-Marc WISNIEWSKI, Benoît DELERIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY,

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 49
Votants (titulaires, suppléants votants) : 37

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU MARDI 30 SEPTEMBRE 2008

N° 5 – 102 / 2008 : OPERATION DE DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN POUR LE GROUPEMENT DE COMMANDE COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE L'ALBIGEOIS - VILLE D'ALBI **AVENANTS N°1 AUX MARCHES NEGOCIES DE TRAVAUX** **N° 07.133, 07.134 ET 07.135**

Pilote : Assainissement

Autres services concernés : Direction Générale des Services,
Affaires générales, juridiques et marchés publics
Finances et Budget

Monsieur Jean-Claude De LAPANOUSE, rapporteur,

Lors du conseil municipal du 27 mars 2006, vous avez autorisé le lancement de l'opération de délestage et de réhabilitation du réseau d'assainissement de la ville d'Albi par une restructuration du secteur Bondidou et la création d'une nouvelle traversée du Tarn.

Cette opération répond à des enjeux d'assainissement pour la ville d'Albi par la suppression de rejets directs au Tarn via les galeries du Merville et du Bondidou et de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en permettant le raccordement à la station d'épuration communautaire des communes de Puygouzon, Saint-Juéry, Lescure, Cunac et Arthès par le délestage des réseaux d'assainissement situés sur le pont neuf et en rive droite du Tarn.

Un groupement de commande a été constitué entre la ville d'Albi et la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois en vue de la passation de marchés par chaque membre du groupement, à hauteur de ses besoins respectifs.

La ville d'Albi, désignée coordonnateur du groupement de commandes, a réalisé la gestion des procédures de marchés publics pour l'attribution des marchés de travaux, chaque membre du groupement de commandes s'étant engagé au terme des procédures organisées dans le cadre du groupement, à attribuer les marchés correspondant à ses besoins propres.

Les marchés étant des marchés à prix unitaires, la répartition des travaux entre les deux collectivités est définie en fonction de la nature des travaux et des compétences propres.

Ainsi :

- sont de compétences communautaires : les réseaux d'assainissement et équipements dans lesquels transiteront les eaux usées de la commune de Puygouzon et les raccordements permettant la dérivation des réseaux eaux usées vers les réseaux séparatifs dans le but de délester la traversée du Pont neuf,
- sont de compétence communale : les reprises de branchements eaux usées qui sont actuellement directement rejetées dans le Bondidou et la mise en séparatif de la galerie du Merville.

Sur la répartition des prestations

A l'issue de la procédure réglementaire de consultation, la notification des marchés de travaux est intervenue le 26 décembre 2007.

Un tableau estimatif des quantités à mettre en oeuvre pour chacun des maîtres d'ouvrage avait été annexé à l'acte d'engagement de chaque marché.

Il convient toutefois de préciser pour chacun de ces marchés les montants initiaux incombant à chaque maître d'ouvrage.

- **Marché N° 07.133** : Réseaux d'assainissement gravitaires : 1 255 558,29 € T.T.C. avec une part estimée pour la Ville d'Albi de 233 379,58 € T.T.C. et pour la C2A de 1 022 178,71 € T.T.C.

- **Marché N° 07.134** : Poste de refoulement : 214 260,65 € T.T.C. pris en charge dans sa totalité par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois

- **Marché N° 07.135** : Forage dirigé sous le Tarn et ses berges : 546 678,44 € T.T.C, dont :
-Forage dirigé sous le Tarn et ses berges (hors option) : 449 981,84 € T.T.C., pris en charge intégralement par la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.
-Option n°1 : pose de deux fourreaux supplémentaires : 96 696,60 € T.T.C pris en charge par la ville d'Albi.

Sur l'avancement des travaux

Pour mémoire, la maîtrise d'oeuvre de cette opération a été confiée par convention au bureau d'études génie urbain de la ville d'Albi.

Les travaux ont débuté au mois d'avril 2008, par la réalisation du forage sous le Tarn.

Au vu de la nature des sols rencontrés, il a été nécessaire de prolonger de 54 mètres la longueur du forage. Cette modification entraîne une plus value à répartir sur les deux maîtres d'ouvrage. De plus, compte tenu de l'incertitude liée à la longueur importante du forage à réaliser, 25 mètres de canalisation en PEHD ont été assemblés et non utilisés en forage (marché N° 07.135). Elles ont été posées en tranchée traditionnelle en lieu et place du réseau gravitaire prévu dans le marché de « réseaux d'assainissement gravitaires » (marché N° 07.133).

Lors de la démolition d'un bâtiment situé aux anciens abattoirs, il a été découvert une galerie rejoignant le Bondidou. Celle-ci a pu être utilisée pour le by-pass du poste de refoulement entraînant ainsi une moins-value par rapport au projet initial.

Il est apparu que la pose de la canalisation en diamètre 250 mm prévue en encorbellement dans une partie de la galerie du Merville ne pouvait être réalisée en l'état structurel actuel. Des travaux complémentaires seront nécessaires afin de consolider cet ouvrage pour permettre l'encorbellement. Par ailleurs, la réalisation du chemisage de la canalisation située dans la galerie du Merville avait été imputée sur la part Communauté d'Agglomération. Or, cette canalisation n'entre pas dans la compétence communautaire mais relève de la compétence ville. Le montant de ce chemisage doit donc être imputé à la ville d'Albi.

Concernant la réalisation du poste de refoulement, des modifications ont été demandées par la communauté d'agglomération de l'albigeois, notamment pour répondre aux exigences règlementaires d'autosurveillance.

Au regard des éléments présentés, et conformément à la demande de la Trésorerie Municipale, il convient de passer un avenant n° 1 à chacun des marchés de travaux pour :

- acter la répartition des montants initiaux des marchés de travaux pour chacune des collectivités maîtres d'ouvrages,
- prendre en compte les modifications techniques intervenues lors du déroulement du chantier, et leurs incidences financières,

suivant les termes suivants :

Marché n° 07.133 : Réseaux d'assainissement gravitaires

Montant initial du marché		
Montant total	Part de la C2A	Part de la ville d'Albi
1 049 797,90 € HT soient 1 255 558,29 € T.T.C	854 664,47 € HT soient 1 022 178,71 € T.T.C.	195 133,43 € HT soient 233 379,58 € T.T.C

Modifications techniques et financières			
Part de la C2A en euros HT		Part de la ville d'Albi en euros HT	
Moins value due à une réaffectation sur la part ville d'Albi du chemisage d'une canalisation du Merville	46 000,00	Plus value due à une réaffectation sur la part ville d'Albi du chemisage d'une canalisation du Merville	46 000,00
Moins-value by pass projet initial	46 033,97		
Plus-value pour exécution de la canalisation by-pass dans cette galerie existante	19 000,00		
Moins-value due à utilisation canalisation PEHD en tranchée ouverte	35 048,51		
		Moins value pour la non réalisation de la conduite en encorbellement dans une partie du Merville	43 125,46 € HT
Total moins value C2A	108 082,48 € HT	Total plus value Ville d'Albi	2 874,54 € HT

Nouveau montant total des travaux – Réseaux d'assainissement gravitaires		
Nouveau Montant total	Nouvelle Part de la C2A	Nouvelle Part de la ville d'Albi
944 589,96 € H.T. soit 1 129 729,59 € T.T.C soit un pourcentage de diminution de 10 %	746 581,99 € HT soit 892 912,06 € T.T.C soit un pourcentage de diminution de 12,65 %	198 007,97 € HT soit 236 817,53 € T.T.C. soit un pourcentage d'augmentation de 1,47 %

Marché n° 07.134 : Poste de refoulement

Montant initial du marché en totalité affecté à la C2A : 179 147,70 € HT soient 214 260,65 € T.T.C.

Modifications techniques et financières	
Plus value pour réalisation de l'autosurveillance pour le poste de refoulement	6 950,00 euros HT.
Moins value pour by pass	5 828,59 euros HT
Moins value pour non réalisation du muret autour du poste de refoulement :	3 031,50 euros HT.
Plus value pour prolongation branchement d'eau :	1 843,80 euros HT
Total moins value	66,29 euros HT
Nouveau montant du marché :	179 081,41 € H.T. soient 214 181,36 € T.T.C. soit un pourcentage de diminution de 0,03 %.

Marché n° 07.135 : Forage dirigé sous le Tarn et ses berges

Montant initial du marché		
Montant total	Part de la C2A	Part de la ville d'Albi
457 089,00 € HT soient 546 678,44 € T.T.C.	376 239,00 € HT soient 449 981,84 € T.T.C.	80 850,00 € HT soient 96 696,60 € T.T.C.

Modifications techniques et financières			
Part de la C2A en euros HT.		Part de la ville d'Albi en euros HT.	
Plus value pour le prolongement du forage	53 460,00		
Plus value pour pose de canalisation en tranchée ouverte	4 700,00		
		Plus value pour le prolongement du forage et le changement du diamètre d'un des fourreaux	9 735,60
Total plus value C2A	58 160,00	Total plus value Ville d'Albi	9 735,60

Nouveau montant total des travaux – Réseaux d'assainissement gravitaires		
Nouveau Montant total	Nouvelle Part de la C2A	Nouvelle Part de la ville d'Albi
524 984,6 € H.T. soit 627 881,58 € T.T.C. soit un pourcentage d'augmentation de 14,85 %	434 399 € H.T. soit 519 541,20 € T.T.C. soit un pourcentage d'augmentation de 15,46 %.	90 585,60 € H.T. soit 108 340,38 € T.T.C. soit un pourcentage d'augmentation de 12,04 %

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Marchés Publics,

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres en date du 23 septembre 2008,

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORTEUR,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

- **AUTORISE** la conclusion de trois avenants n° 1 aux marchés suivants, respectivement de:

Marché n° 07.133 : Réseaux d'assainissement gravitaires

Montant initial du marché : 1 255 558,29 € T.T.C

Part de la ville d'Albi : 233 379,58 € T.T.C

Part de la C2A : 1 022 178,71 € T.T.C.

Montant de la moins value C2A : 108 082,48 € HT soient 12,65 % de diminution

Nouveau montant de la part C2A : 746 581,99 € HT soient **892 912,06 € T.T.C**

Marché n° 07.134 : Poste de refoulement : 214 260,65 € T.T.C.

Montant du marché en totalité affecté à la C2A : 214 260,65 € T.T.C

Marché n° 07.135 : Forage dirigé sous le Tarn et ses berges

Montant initial du marché : 546 678,44 € T.T.C.

Part de la ville d'Albi (option) : 96 696,60 € T.T.C.

Part de la C2A : 449 981,84 € T.T.C.

Montant de la plus value C2A : 58 160 € HT soient + 15,56 % d'augmentation

Nouveau montant de la part C2A : **434 399 € H.T. soit 519 541,20 € T.T.C.**

-DONNE POUVOIR à Monsieur le Président pour signer ces trois avenants n° 1 et pour accomplir toutes les formalités nécessaires à la mise en œuvre de ces avenants

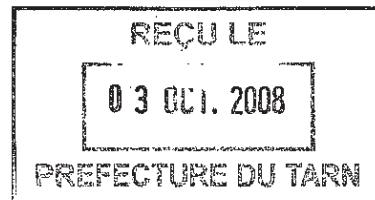
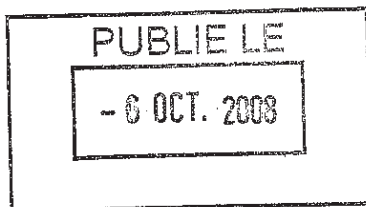
-DIT QUE les crédits nécessaires figurent au budget annexe d'assainissement collectif Communauté d'Agglomération de l'Albigeois de l'exercice en cours, opération 808

Pour extrait conforme,
Fait le 30 Septembre 2008,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE



AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 07 133

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2008.

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

- Désignation : groupement des sociétés SADE (mandataire) / Kleber Jamme / Benezech
- Adresse : SADE - ZI Jacca - 6, chemin Garrabot 31770 COLOMIERS

Numéro de Marché :

- Marché n° 07 133

Date du Marché :

- Marché notifié le 26 décembre 2007

Objet du marché :

- **DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN** - Réseau d'assainissement gravitaire

B - OBJET DE L'AVENANT

Le marché n° 07 133 est issu d'une consultation d'entreprises réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes Communauté d'Agglomération de l'Albigeois - Ville d'Albi.

L'objet du présent avenant est :

- d'acter la répartition des montants initiaux des marchés de travaux pour chacune des collectivités maîtres d'ouvrages
- de prendre en compte les modifications techniques intervenues lors du déroulement du chantier, et leurs incidences financières.

C - REPARTITION DES PRESTATIONS

Au titre des montants initiaux du marché n°07-133, les parts respectives ville d'Albi - C2A sont les suivantes :

Montant initial du marché		
Montant total	Part de la C2A	Part de la ville d'Albi
1 049 797,90 € HT soient 1 255 558,29 € T.T.C	854 664,47 € HT soient 1 022 178,71 € T.T.C.	195 133,43 € HT soient 233 379,58 € T.T.C

D – MODIFICATIONS TECHNIQUES INTERVENUES EN COURS DE CHANTIER

Au vu de la nature des sols rencontrés, il a été nécessaire de prolonger de 54 mètres la longueur du forage. Cette modification entraîne une plus value à répartir sur les deux maîtres d'ouvrage.

De plus, compte tenu de l'incertitude liée à la longueur importante du forage à réaliser, 25 mètres de canalisation en PEHD ont été assemblés et non utilisés en forage (marché N° 07.135). Elles ont été posées en tranchée traditionnelle en lieu et place du réseau gravitaire prévu dans le marché de « réseaux d'assainissement gravitaires » (marché N° 07.133).

Lors de la démolition d'un bâtiment situé aux anciens abattoirs, il a été découvert une galerie rejoignant le Bondidou. Celle-ci a pu être utilisée pour le by-pass du poste de refoulement entraînant ainsi une moins-value par rapport au projet initial.

Il est apparu que la pose de la canalisation en diamètre 250 mm prévue en encorbellement dans une partie de la galerie du Merville ne pouvait être réalisée en l'état structurel actuel. Des travaux complémentaires seront nécessaires afin de consolider cet ouvrage pour permettre l'encorbellement. Par ailleurs, la réalisation du chemisage de la canalisation située dans la galerie du Merville avait été imputée sur la part Communauté d'Agglomération. Or, cette canalisation n'entre pas dans la compétence communautaire mais relève de la compétence ville. Le montant de ce chemisage doit donc être imputé à la ville d'Albi.

Ces modifications sont recensées et chiffrées dans le tableau suivant :

Modifications techniques et financières			
Part de la C2A en euros HT		Part de la ville d'Albi en euros HT	
Moins value due à une réaffectation sur la part ville d'Albi du chemisage d'une canalisation du Merville	46 000,00	Plus value due à une réaffectation sur la part ville d'Albi du chemisage d'une canalisation du Merville	46 000,00
Moins-value by pass projet initial	46 033,97		
Plus-value pour exécution de la canalisation by-pass dans cette galerie existante	19 000,00		
Moins-value due à utilisation canalisation PEHD en tranchée ouverte	35 048,51		
		Moins value pour la non réalisation de la conduite en encorbellement dans une partie du Merville	43 125,46 € HT
Total moins value C2A	108 082,48 € HT	Total plus value Ville d'Albi	2 874,54 € HT

E – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ C2A

Nature de l'acte modifiant le marché	Montant initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Pourcentage de variation
Avenant N° 1	854 664,47 € HT soit 1 022 178,71 € T.T.C.	108 082,48 € HT soit 129 266,65 € T.T.C.	746581,99 € H.T. soit 892 912,06 € T.T.C.	+12,65 %

F – MISE EN ŒUVRE DU PRESENT AVENANT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

G – SIGNATURES

A Saint-Juéry, le :

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 07 134

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2008.

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

- Désignation : Entreprise SADE
- Adresse : SADE – ZI Jacca – 6, chemin Garrabot 31770 COLOMIERS

Numéro de Marché :

- Marché n° 07 134

Date du Marché :

- Marché notifié le 26 décembre 2007

Objet du marché :

- **DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSE DU TARN** – Poste de relevage

B - OBJET DE L'AVENANT

Le marché n° 07 134 est issu d'une consultation d'entreprises réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Ville d'Albi.

L'objet du présent avenant est :

- d'acter la répartition des montants initiaux des marchés de travaux pour chacune des collectivités maîtres d'ouvrages
- de prendre en compte les modifications techniques intervenues lors du déroulement du chantier, et leurs incidences financières.

C – REPARTITION DES PRESTATIONS

Le poste de relevage est intégralement pris en charge par la C2A.

Montant initial du marché en totalité affecté à la C2A : 179 147,70 € HT soient 214 260,65 € T.T.C.

D – MODIFICATIONS TECHNIQUES INTERVENUES EN COURS DE CHANTIER

Concernant la réalisation du poste de refoulement, des modifications ont été demandées par la communauté d'agglomération de l'albigeois, notamment pour répondre aux exigences réglementaires d'autosurveillance.

Ces modifications sont recensées et chiffrées dans le tableau suivant :

Montant initial du marché en totalité affecté à la C2A : 179 147,70 € HT soient 214 260,65 € T.T.C.

Modifications techniques et financières	
Plus value pour réalisation de l'autosurveillance pour le poste de refoulement	6 950,00 euros HT.
Moins value pour by pass	5 828,59 euros HT
Moins value pour non réalisation du muret autour du poste de refoulement :	3 031,50 euros HT.
Plus value pour prolongation branchement d'eau :	1 843,80 euros HT
Total moins value	66,29 euros HT

E – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ C2A

Nature de l'acte modifiant le marché	Montant initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Pourcentage de variation
Avenant N° 1	179 147,70 € HT soient 214 260,65 € T.T.C.	66,29 € HT soient 79,28 € T.T.C.	179 081,41 € H.T. soient 214 181,36 € T.T.C.	-0,03 %

F – MISE EN ŒUVRE DU PRESENT AVENANT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

G – SIGNATURES

A Saint-Juéry, le :

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE

AVENANT N°1 AU MARCHÉ N° 07 135

A - RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHÉ

Collectivité ou établissement public : Communauté d'Agglomération de l'Albigeois, représentée par son Président, Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Communautaire en date du 30 septembre 2008.

Titulaire du Marché (désignation et adresse) :

- Désignation : groupement des sociétés Jamme Kleber (mandataire) / SA Genty Brunel
- Adresse : Jamme Kleber – Plaine des Cabanes 81200 LABOUTARIE

Numéro de Marché :

- Marché n° 07 135

Date du Marché :

- Marché notifié le 26 décembre 2007

Objet du marché :

DELESTAGE ET DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT PAR UNE RESTRUCTURATION DU SECTEUR BONDIDOU ET LA CREATION D'UNE NOUVELLE TRAVERSEE DU TARN – Forage dirigé sous le Tarn et ses berges

B - OBJET DE L'AVENANT

Le marché n° 07 134 est issu d'une consultation d'entreprises réalisée dans le cadre d'un groupement de commandes Communauté d'Agglomération de l'Albigeois – Ville d'Albi.

L'objet du présent avenant est :

- d'acter la répartition des montants initiaux des marchés de travaux pour chacune des collectivités maîtres d'ouvrages
- de prendre en compte les modifications techniques intervenues lors du déroulement du chantier, et leurs incidences financières.

C – REPARTITION DES PRESTATIONS

Forage dirigé sous le Tarn et ses berges : 546 678,44 € T.T.C, dont :

- Forage dirigé sous le Tarn et ses berges (hors option) : 449 981,84 € T.T.C., pris en charge intégralement par la C2A
- Option: pose de deux fourreaux supplémentaires : 96 696,60 € T.T.C pris en charge par la ville d'Albi.

D – MODIFICATIONS TECHNIQUES INTERVENUES EN COURS DE CHANTIER

Au vu de la nature des sols rencontrés, il a été nécessaire de prolonger de 54 mètres la longueur du forage. Cette modification entraîne une plus value à répartir sur les deux maîtres d'ouvrage.

De plus, compte tenu de l'incertitude liée à la longueur importante du forage à réaliser, 25 mètres de canalisation en PEHD ont été assemblés et non utilisés en forage (marché N° 07.135). Elles ont été posées en tranchée traditionnelle en lieu et place du réseau gravitaire prévu dans le marché de « réseaux d'assainissement gravitaires » (marché N° 07.133).

Ces modifications sont recensées et chiffrées dans le tableau suivant :

Modifications techniques et financières			
Part de la C2A en euros HT.		Part de la ville d'Albi en euros HT.	
Plus value pour le prolongement du forage	53 460,00		
Plus value pour pose de canalisation en tranchée ouverte	4 700,00		
		Plus value pour le prolongement du forage et le changement du diamètre d'un des fourreaux	9 735,60
Total plus value C2A	58 160,00	Total plus value Ville d'Albi	9 735,60

E – NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ C2A

Nature de l'acte modifiant le marché	Montant initial	Montant de l'avenant	Nouveau montant du marché	Pourcentage de variation
Avenant N° 1	376 239,00 € HT soient 449 981,84 € T.T.C.	58 160,00 € HT soient 69 559,36 € T.T.C.	179 081,41 € H.T. soient 214 181,36 € T.T.C.	-0,03 %

F – MISE EN ŒUVRE DU PRESENT AVENANT

Toutes les autres clauses du marché restent inchangées.

Le présent avenant prend effet à compter de sa date de notification.

G – SIGNATURES

A Saint-Juéry, le :

Le Président de la Communauté
d'Agglomération de l'Albigeois,

Philippe BONNECARRÈRE